

**Critères de sélection des candidats à l'admission en PE1  
et résultats au CRPE. Le cas de la session 2005 à  
l'IUFM de Poitou-Charentes**

Christophe Marsollier

► **To cite this version:**

Christophe Marsollier. Critères de sélection des candidats à l'admission en PE1 et résultats au CRPE. Le cas de la session 2005 à l'IUFM de Poitou-Charentes. Expressions, Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) Réunion, 2007, Dialogue entre les arts, pp.169-196. hal-02406897

**HAL Id: hal-02406897**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406897>**

Submitted on 12 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS À L'ADMISSION EN P.E.1 ET RÉSULTATS AU C.R.P.E. Le cas de la session 2005 à l'IUFM de Poitou-Charentes**

**Christophe MARSOLLIER**  
IUFM de la Réunion

*Résumé.* – L'analyse statistique des relations entre les critères de sélection des candidats à l'admission en première année d'IUFM (PE1), en Poitou-Charentes, et les résultats à la session 2005 du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), montre que les notes aux tests de « français » et de « mathématiques » sont corrélées aux résultats de ces étudiants au CRPE. Les données obtenues remettent en question l'intérêt de sélectionner les candidats à partir de données relatives à leur parcours préprofessionnel. Quatre critères relatifs à l'âge des candidats, aux types de diplômes et aux mentions obtenues, actuellement négligés à l'IUFM de Poitou-Charentes, pourraient être pris en considération dans les critères de sélection pour rendre plus efficace la formation, du strict point de vue de la réussite des PE1 au concours.

Mots clés : critères de sélection, étudiants, IUFM, PE1, tests.

*Abstract.* – In Poitou-Charentes, the statistical analysis of the links between the selection criteria chosen for the IUFM first year entrance examination and the results of the 2005 schoolteacher recruitment examination (CRPE) shows that the marks of the French and Mathematics subject tests determine the students' results to the recruitment examination (CRPE). The achieved data question the interest of selecting the candidates from subjects related to their professional career. Four criteria – connected to the candidates' age, their type of degree and distinction obtained –, which are not at present taken into account at the Poitou-Charentes IUFM, should be considered for the entrance examination selection criteria in order to achieve a more efficient training, from the strict point of view of enabling the 1st year students (PE1) to pass the recruitment examination (CRPE).

**Key words :** selection criteria, students, IUFM, PE1, tests.

L'attractivité d'un IUFM pour la préparation du concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) repose en partie sur sa capacité de répondre au projet personnel des candidats à l'admission en première année (PE1), lesquels cherchent légitimement à bénéficier des meilleures chances de réussite au concours. En cela, le taux de réussite des étudiants en IUFM constitue un précieux indicateur, notamment devant le développement d'organismes de formations privés qui opèrent une sérieuse concurrence pour les IUFM.

Face au grand nombre d'étudiants souhaitant intégrer l'année de préparation du concours de recrutement des professeurs des écoles (PE1), chaque IUFM a mis en place son propre dispositif de sélection basé sur des tests et sur un dossier prenant en compte les parcours universitaires et professionnels des candidats.

L'IUFM de Poitou-Charentes opère depuis plusieurs années une sélection des candidats à l'entrée en PE1 selon un processus comportant deux étapes :

- des tests constitués de questions à choix multiples (QCM) et comportant deux volets : l'un scientifique et l'autre relatif aux sciences humaines. Ces tests débouchent sur deux notes, l'une dite de « mathématiques » et l'autre dite de « français », qui permettent d'opérer une première sélection à partir du classement des candidatures ;

- une seconde sélection est effectuée en additionnant ces deux notes aux tests à la note à un dossier<sup>1</sup> permettant d'apprécier, par l'application d'un coefficient de pondération :

- le cursus universitaire ;
- l'activité professionnelle antérieure ;
- l'engagement dans la préprofessionnalisation.

En tant que membre de l'équipe de direction de cet IUFM en 2005-2006, nous avons mené une étude statistique visant à nourrir la réflexion sur la politique de sélection des candidats à l'admission en PE1 à l'IUFM. D'après les résultats des PE1 à la session 2005 du concours et les données dont nous disposons au sujet de chaque étudiant (dossier et résultats à la session 2004 des tests d'admission en PE1), notre objectif principal était de rechercher les variables étudiants (PE1) les plus fortement corrélées à la réussite au concours.

Trois questions ont orienté l'analyse :

- Les notes aux tests d'admission sont-elles corrélées aux résultats au concours ?

1. Voir le document figurant en annexe.

- Parmi les six critères actuels de sélection des dossiers, lesquels sont corrélés à la réussite au concours ?

- Quels autres critères, négligés à l'IUFM de Poitou-Charentes dans la sélection des étudiants et figurant à leur dossier, s'avèrent corrélés à la réussite au concours ?

Méthode adoptée :

- L'échantillon choisi fut celui des 433 étudiants inscrits en PE1<sup>2</sup> en 2004-2005 à l'IUFM de Poitou-Charentes.

- Cette étude s'est déroulée en trois étapes :

1. sélection des types de données utiles parmi les données administratives disponibles ;

2. saisie des données figurant sur le dossier d'inscription des étudiants, sur le logiciel Ethnos2 ;

3. traitement des données ; analyse statistique et recherche de corrélations.

## **1. Notes aux tests d'admission en PE1 et réussite au concours**

### **1.1. Note globale aux tests**

La note globale obtenue aux tests est la somme de la note de « mathématiques » et celle de « français ».

2. Parmi les 433 PE1 de l'année 2004-2005 :

- 412 ont passé des tests d'entrée en PE1 en 2004 (les 19 autres figurant parmi les redoublants)

- 420 se sont présentés au concours dans l'académie

- 173 ont été admis au CRPE dans l'académie de Poitiers

- 8 dans d'autres académies, soit un total de 181 admis (43,1 %)

- 13 ne se sont pas inscrits au CRPE dans l'académie de Poitiers

- 7 candidats à l'admission en PE1 ont été dispensés de diplômes (mères de 3 enfants).

Dans le tableau 1, on observe<sup>3</sup> une forte corrélation entre la note globale aux tests et la réussite au concours. Meilleures sont les notes globales aux tests, plus grandes sont les chances de réussite aux concours, au point que le taux de réussite au concours varie quasi proportionnellement avec la note globale aux tests.

90 % des PE1 ayant échoué au concours ont obtenu une note globale aux tests inférieure à 12 (le pourcentage de ceux ayant échoué et ayant une note inférieure à 12 est égal à 2,44 % + 8,13 % + 17,07 % + 18,70 % + 15,85 % + 18,70 % + 8,94 %, soit 89,83 %).

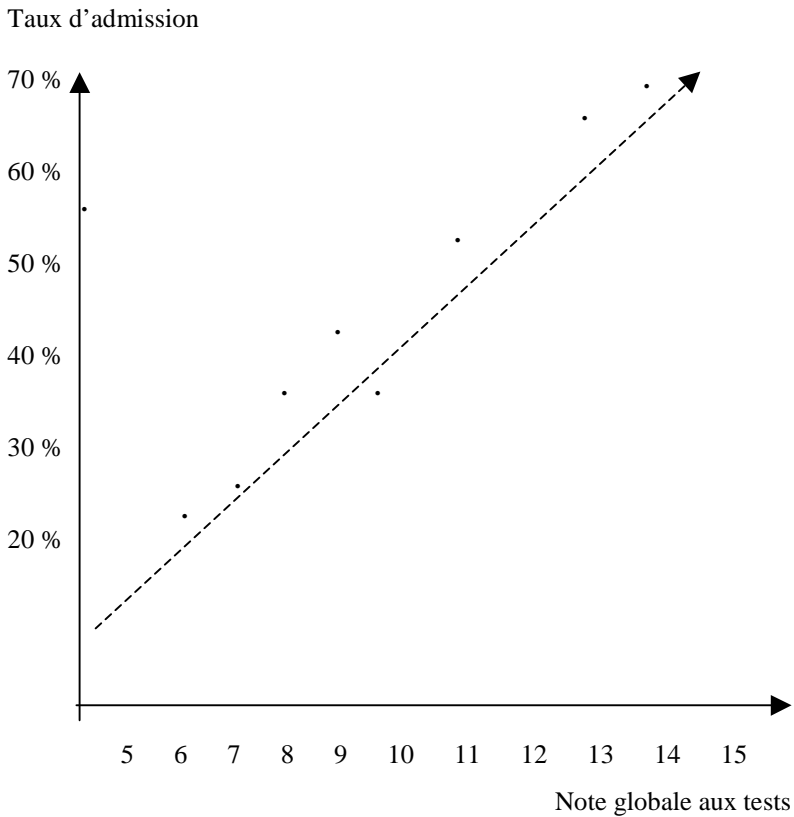
Les PE1 ayant obtenu une note globale inférieure à 8 ont de, manière très significative, peu de chances de réussir le concours (entre 100 % et 73,68 % d'échec).

3. Dans chaque case du tableau :

- le nombre situé en bas à gauche indique le pourcentage d'admis (de non-admis) ayant x points, de l'effectif de tous les candidats ayant x points ;
- le nombre situé en bas à droite indique le pourcentage d'admis (de non-admis) ayant x points, de l'effectif total (412) ;
- le nombre situé en haut à droite indique le pourcentage d'admis (de non-admis) ayant x points, de l'effectif des 166 admis (246 non-admis), l'effectif des PE1 ayant passé des tests en 2004 étant 412.

Tableau n° 1 : Taux d'admis / note globale aux tests

	5		6		7		8		9		10		11		12		13		14		16		Total
Admis			6 (-)	3,61%	15 (-)	9,04%	26	15,66%	29	17,47%	28	16,87%	24 (+)	14,46%	20 (+)	12,05%	12 (++)	7,23%	5 (+)	3,01%	1	0,60%	166
			23,08%	1,46%	26,32%	3,64%	36,11%	6,31%	42,65%	7,04%	37,84%	6,80%	52,17%	5,83%	54,05%	4,85%	66,67%	2,91%	71,43%	1,21%	100,00%	0,24%	40,29%
Non admis	6 (++)	2,44%	20 (+)	8,13%	42 (++)	17,07%	46	18,70%	39	15,85%	46	18,70%	22 (-)	8,94%	17 (-)	6,91%	6 (-)	2,44%	2 (-)	0,81%			246
	100,00%	1,46%	76,92%	4,85%	73,68%	10,19%	63,89%	11,17%	57,35%	9,47%	62,16%	11,17%	47,83%	5,34%	45,95%	4,13%	33,33%	1,46%	28,57%	0,49%			59,71%
Total	6	1,46%	26	6,31%	57	13,83%	72	17,48%	68	16,50%	74	17,96%	46	11,17%	37	8,98%	18	4,37%	7	1,70%	1	0,24%	412



**Relation « taux d'admission / note globale aux tests »**

## 1.2. Note « scientifique »

Les tests scientifiques, notés sur 10, comportaient 30 questions : 18 en mathématiques, 3 en sciences de la vie et de la terre, 4 en géologie, 4 en physique, 1 en technologie.

	2		3		4		5		6		7		8		9		Total
<b>Admis</b>	7	4,22%	20	12,05%	33	19,88%	28	16,87%	38	22,89%	24 (++)	14,46%	13	7,83%	3	1,81%	166
	33,33%	1,70%	31,75%	4,85%	35,48%	8,01%	35,44%	6,80%	46,34%	9,22%	54,55%	5,83%	52,00%	3,16%	60,00%	0,73%	40,29%
<b>Non admis</b>	14	5,69%	43	17,48%	60	24,39%	51	20,73%	44	17,89%	20 (-)	8,13%	12	4,88%	2	0,81%	246
	66,67%	3,40%	68,25%	10,44%	64,52%	14,56%	64,56%	12,38%	53,66%	10,68%	45,45%	4,85%	48,00%	2,91%	40,00%	0,49%	59,71%
<b>Total</b>	21	5,10%	63	15,29%	93	22,57%	79	19,17%	82	19,90%	44	10,68%	25	6,07%	5	1,21%	412

Tableau n° 2 : **Taux d'admis / note scientifique aux tests**

La corrélation observée précédemment se retrouve entre la note scientifique et le taux de réussite au concours.

Les PE1 ayant obtenu une note scientifique supérieure à 5 présentent un taux de réussite supérieur au taux moyen (43,1 %).

### 1.3. Note de « lettres »

	2		3		4		5		6		7		Total
<b>Admis</b>	3 (-)	1,81%	22 (---)	13,25%	59	35,54%	45	27,11%	29 (++)	17,47%	8 (+)	4,82%	166
	20,00%	0,73%	24,72%	5,34%	40,97%	14,32%	45,45%	10,92%	54,72%	7,04%	66,67%	1,94%	40,29%
<b>Non admis</b>	12 (+)	4,88%	67 (+++)	27,24%	85	34,55%	54	21,95%	24 (-)	9,76%	4 (-)	1,63%	246
	80,00%	2,91%	75,28%	16,26%	59,03%	20,63%	54,55%	13,11%	45,28%	5,83%	33,33%	0,97%	59,71%
<b>Total</b>	15	3,64%	89	21,60%	144	34,95%	99	24,03%	53	12,86%	12	2,91%	412

Tableau n° 3 : **Taux d'admis / note de lettres aux tests**



Les tests relatifs aux compétences en maîtrise de la langue, notés sur 10, comportaient 20 questions :

- la corrélation se retrouve aussi entre la note de lettres et le taux de réussite au concours.
- les PE1 ayant obtenu une note scientifique supérieure à 4 présentent un taux de réussite supérieur au taux moyen (43,1 %)

Les tests étaient d'un niveau de difficulté élevé car aucun candidat n'a obtenu 8, 9 ou 10 points. Plus de la moitié des PE1 se trouve concentrée sur les notes 4 et 5. L'écart-type est donc relativement faible, de sorte que les tests de sciences humaines, un peu trop difficiles cette année-là, n'ont pas permis d'étaler la distribution des candidats et de fournir un large faisceau d'informations pour les sélectionner.

### **Conclusion 1**

La note globale aux tests, calculée en additionnant la note scientifique et la note de lettres, est corrélée au taux de réussite au CRPE dans la mesure où les tests sont d'un niveau de difficulté ni trop élevé ni trop faible.

Ce critère de sélection des candidats à l'admission en PE1 s'avère pertinent. Néanmoins, si l'on considère l'effectif des PE1 ayant échoué au concours, ne conviendrait-il pas d'introduire une note éliminatoire plus élevée aux tests (notamment en lettres), afin de limiter l'effectif des candidats qui « prennent la place » de ceux ayant obtenu des notes meilleures mais ayant eu moins de points à leur dossier ? En effet, 66,67 % des PE1 ayant obtenu 2 aux tests scientifiques ont échoué au concours ainsi que 80 % de ceux ayant eu 2 au test de lettres.

## **2. Les six critères du barème du dossier et la réussite au concours**

### **2.1 Nature du diplôme possédé**

Dans le barème 2005 des critères d'admission<sup>4</sup> :

- deux points sont accordés au candidat titulaire d'une licence ;
- un point à celui qui dispose d'une équivalence bac + 3 ;
- le total des points est ici plafonné à deux points.

4. Voir dernier document figurant en annexe.

On observe que :

- 42,61 % des PE1 titulaires d'une licence ont été admis.
- 57,14 % des PE1 titulaires d'un diplôme équivalent à la licence ou d'une dispense<sup>5</sup> ont été admis.
- 50 % des PE1 titulaires d'un diplôme équivalent à la licence ont été admis ;
- parmi les sept mères de trois enfants, 42,86 % ont été admises (données peu significatives en raison du faible effectif de mères de 3 enfants) ;
- il n'y a pas de meilleur taux de réussite chez les titulaires d'une maîtrise.

## **Conclusion 2**

La possession d'un diplôme, quel qu'il soit, ou d'une équivalence à un diplôme n'est pas corrélée à la réussite au concours.

### **2.2. Rapidité d'obtention d'un diplôme**

Dans le barème 2005 des critères d'admission :

- six points sont accordés si la licence est obtenue en trois ans ou si le diplôme équivalent est obtenu sans retard ;
- deux points de moins par année de redoublement dans la même discipline ;
- un point de moins par année de retard en cas de changement d'orientation après échec.
- le total des points est ici plafonné à six points.

5. Il s'agit dans ce cas de mères de trois enfants non licenciées. Les autres ont été comptabilisées parmi les licenciés.

Tableau n° 4 : Taux d'admis /rapidité d'obtention de la licence

	0 pt		1 pt		2 pts		3 pts		4 pts		5 pts		6 pts		Total
<b>Admis</b>	2	1,14%	1	0,57%	5	2,84%	1	0,57%	28	15,91%	19 (+)	10,80%	120	68,18%	176
	50,00%	0,48%	100,00%	0,24%	29,41%	1,21%	20,00%	0,24%	41,18%	6,78%	57,58%	4,60%	42,11%	29,06%	42,62%
<b>Non admis</b>	2	0,84%			12	5,06%	4	1,69%	40	16,88%	14 (-)	5,91%	165	69,62%	237
	50,00%	0,48%			70,59%	2,91%	80,00%	0,97%	58,82%	9,69%	42,42%	3,39%	57,89%	39,95%	57,38%
<b>Total</b>	4	0,97%	1	0,24%	17	4,12%	5	1,21%	68	16,46%	33	7,99%	285	69,01%	413

Si l'on ne tient pas compte des distributions statistiques relatives aux étudiants ayant obtenus 0, 1 ou 3 points du fait des trop faibles effectifs et que l'on ne considère que celles relatives aux étudiants ayant obtenus 2, 4, 5 ou 6 points, il apparaît alors que :

- un changement d'orientation après échec, qui équivaut à 5 points, est corrélé (de manière relativement significative, au sens du Khi 2<sup>6</sup>) à la réussite (57,58%) au concours, ce qui peut logiquement s'expliquer par le surcroît de motivation induit par la réorientation.

- 42,11 % des PE1 ayant obtenu sans retard la licence ou le diplôme équivalent ont été admis au CRPE, ce qui est comparable au taux moyen de réussite des PE1 (43,1 %).

6. Le Khi2 est un coefficient de corrélation statistique entre les distributions relatives à deux variables qui permettant de déterminer avec quelle probabilité les résultats peuvent être dus au hasard. Dans les tableaux ici présentés, (+) et (-) signifient que la probabilité est grande (0,1) et donc que la corrélation est relativement faible ; (++) et (--) que la probabilité est faible (0,05) ; (+++) et (---) que la probabilité est très faible (0,01) et que la corrélation est alors très significative.

Ces données statistiques peuvent être éclairées par celles relatives à la variable « âge du candidat ».

Tableau n° 5 : **Taux d'admis / année de naissance**

	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	Total								
<b>Admis</b>	6 (+) 3,31%	53 29,28%	46 25,41%	28 15,47%	19 10,50%	9 4,97%	1 (-) 0,55%	3 1,66%	1 (-) 0,55%	181								
	75,00%	1,43%	46,49%	12,62%	48,42%	10,95%	41,18%	6,67%	38,78%	4,52%	39,13%	2,14%	11,11%	0,24%	30,00%	0,71%	9,09%	0,24%
<b>Non admis</b>	2 (-) 0,84%	61 25,52%	49 20,50%	40 16,74%	30 12,55%	14 5,86%	8 (++) 3,35%	7 2,93%	10 (++) 4,18%	239								
	25,00%	0,48%	53,51%	14,52%	51,58%	11,67%	58,82%	9,52%	61,22%	7,14%	60,87%	3,33%	88,89%	1,90%	70,00%	1,67%	90,91%	2,38%
<b>Total</b>	8 1,90%	114 27,14%	95 22,62%	68 16,19%	49 11,67%	23 5,48%	9 2,14%	10 2,38%	11 2,62%	420								

Remarque : toutes les années de naissance pour lesquelles les effectifs de PE1 sont inférieurs à 8 n'ont pas été prises en compte.

Les distributions des effectifs permettent de constater que :

- les taux de réussite les plus élevés se situent, de manière relativement proportionnelle aux effectifs, parmi les candidats les plus jeunes. Les PE1 nés en 1984, 1983 et 1982 ont des taux de réussite respectivement plus élevés (75 %, 46,49 %, 48,42 %) que le taux moyen de réussite au concours (43,1 %) ;

- en 2005, environ 90 % des candidats nés en 1978 et 1976 ont échoué (résultat significatif au sens du Khi 2).

### Conclusion 3

Trois constats ressortent de cette analyse :

- les candidats ayant vécu une réorientation leur ayant fait « perdre » un an par rapport à un cursus direct sont ceux qui présentent le meilleur taux de réussite ;

- globalement, plus les candidats sont âgés, moins ils ont de chance d'être lauréats du CRPE.

- du point de vue l'âge, trois types de candidats ont un taux de réussite supérieur au taux moyen : ceux ayant « une année d'avance » par rapport au cursus normal, ceux ayant un « âge normal » et ceux ayant une année de retard par rapport à l'âge normal.

### 2.3. Activités professionnelles en cours d'études 1 (du baccalauréat à la licence)

Dans le barème 2005 des critères d'admission<sup>7</sup>, un point est accordé par année universitaire (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre). Le total est ici plafonné à 3 points (nécessité d'avoir effectué 200 heures au moins dans l'année).

Tableau n° 6 :

#### Taux d'admis / activités professionnelles exercées en cours d'études

	0 pt		1 pt		2 pts		3 pts		Total
<b>Admis</b>	46	26,14%	30	17,05%	44	25,00%	56	31,82%	176
	43,81%	11,14%	41,67%	7,26%	43,56%	10,65%	41,48%	13,56%	42,62%
<b>Non admis</b>	59	24,89%	42	17,72%	57	24,05%	79	33,33%	237
	56,19%	14,29%	58,33%	10,17%	56,44%	13,80%	58,52%	19,13%	57,38%
<b>Total</b>	105	25,42%	72	17,43%	101	24,46%	135	32,69%	413

Les taux d'admission ne varient pas en fonction des activités professionnelles menées en cours d'études.

7. Dans ce tableau, le nombre total des admis considéré est 413 et non 433, du fait de l'absence de données dans le dossier d'admission de certains redoublants.

Tableau n° 7 : Taux d'admis / activité de MI-SE

	MI, SE		Autre activité que MI, SE		Total
<b>Admis</b>	14 (---)	12,17%	101 (+++)	87,83%	115
	23,73%	5,11%	46,98%	36,86%	41,97%
<b>Non admis</b>	45 (+++)	28,30%	114 (---)	71,70%	159
	76,27%	16,42%	53,02%	41,61%	58,03%
<b>Total</b>	59	21,53%	215	78,47%	274

L'activité de maître d'internat (MI) ou de surveillant d'externat (SE) peut être considérée, du point de vue social, comme un indicateur témoignant d'une volonté de se donner les moyens de poursuivre des études supérieures voire un projet professionnel. Or les candidats ayant été MI ou SE présentent un taux d'échec (76,27 %) très significativement supérieur à ceux qui exercent ou ont exercé une autre activité professionnelle (53,02 %). Ils réussissent (23,73 %) deux fois moins bien au concours que ceux (46,98 %) ayant exercé une autre activité professionnelle en cours d'études (données très significative au sens du Khi 2). Ce phénomène peut s'expliquer par l'érosion des motivations de certains candidats qui considèrent leur fonction de MI ou de SE comme confortable, voire comme une situation privilégiée. De plus, on retrouve parmi les plus âgés ceux qui ont échoué aux différents concours les années précédentes et qui, par conséquent, font partie structurellement des candidats qui présentent les moins bons résultats.

Tableau n° 8 : Taux d'admis / activité de maître auxiliaire (MA)

	Maître auxiliaire		Autre activité pro.		Total
<b>Admis</b>	5	4,35%	110	95,65%	115
	41,67%	1,82%	41,83%	40,00%	41,82%
<b>Non admis</b>	7	4,38%	153	95,63%	160
	58,33%	2,55%	58,17%	55,64%	58,18%
<b>Total</b>	12	4,36%	263	95,64%	275

Les taux de réussite des PE1 ayant été maîtres auxiliaires (41,67 %) et de ceux ayant exercé une autre activité professionnelle (41,83 %) sont comparables au taux moyen de réussite de l'ensemble des étudiants admis en PE1 (43,1 %) en 2004-2005.

Tableau n° 9 : **Taux d'admis / activité d'agent public**

	<b>Agent public</b>		<b>Autre activité pro.</b>		<b>Total</b>
<b>Admis</b>	42	36,21%	74	63,79%	116
	43,75%	15,27%	41,34%	26,91%	42,18%
<b>Non admis</b>	54	33,96%	105	66,04%	159
	56,25%	19,64%	58,66%	38,18%	57,82%
<b>Total</b>	96	34,91%	179	65,09%	275

De même, le taux de réussite des PE1 ayant été agent public (43,75 %) est équivalent au taux moyen de réussite de l'ensemble des étudiants admis en PE1 (43,1 %) en 2004-2005.

Tableau n° 10 : **Taux d'admis / activité dans secteur privé**

	<b>Salarié secteur privé</b>		<b>Autre activité pro.</b>		<b>Total</b>
<b>Admis</b>	92 (++)	79,31%	24 (-)	20,69%	116
	46,46%	33,58%	31,58%	8,76%	42,34%
<b>Non admis</b>	106 (-)	67,09%	52 (++)	32,91%	158
	53,54%	38,69%	68,42%	18,98%	57,66%
<b>Total</b>	198	72,26%	76	27,74%	274

- Même constat que précédemment au sujet des PE1 ayant exercé des fonctions dans le secteur privé.

#### **Conclusion 4**

Globalement, bien que certaines activités professionnelles (enseignement, surveillance, aide aux devoirs) constituent un facteur de préprofessionnalisation, l'activité professionnelle en cours d'études n'est pas corrélée à la réussite au concours.

Les candidats ayant exercé des fonctions de MI ou de SE réussissent deux fois moins bien au concours que ceux ayant exercé une autre activité professionnelle en cours d'études.

## **2.4. Expérience éducative dans l'exercice d'une fonction d'enseignement**

Dans le barème 2005 des critères d'admission :

- un point par an est accordé pour l'exercice d'une fonction d'enseignement (exemple : MA, professeur contractuel, vacataire...);
- un demi-point par an est accordé pour les MI / SE, aide-éducateurs et assistants d'éducation ;
- le total est ici plafonné à 3 points.



Tableau n° 11 : Taux d'admis / expérience d'enseignement

	0 pt		0,5 pt		1 pt		1,5 pt		2 pts		2,5 pts		3 pts		Total
<b>Admis</b>	147	83,52%	4	2,27%	10	5,68%	3	1,70%	6	3,41%			6	3,41%	176
	44,41%	35,51%	33,33%	0,97%	35,71%	2,42%	42,86%	0,72%	40,00%	1,45%			33,33%	1,45%	42,51%
<b>Non admis</b>	184	77,31%	8	3,36%	18	7,56%	4	1,68%	9	3,78%	3	1,26%	12	5,04%	238
	55,59%	44,44%	66,67%	1,93%	64,29%	4,35%	57,14%	0,97%	60,00%	2,17%	100,00%	0,72%	66,67%	2,90%	57,49%
<b>Total</b>	331	79,95%	12	2,90%	28	6,76%	7	1,69%	15	3,62%	3	0,72%	18	4,35%	414

Tableau n° 12 : Taux d'admis / expérience d'enseignement

	1984		1983		1982		1981		1980		1979		1978		1977		1976	
0 pt	8	2,39%	106 (+++)	31,64%	87 (+++)	25,97%	56	16,72%	34 (-)	10,15%	15 (-)	4,48%	6	1,79%	5 (-)	1,49%	3	0,90%
	100,00%	1,89%	92,98%	25,00%	89,69%	20,52%	78,87%	13,21%	66,67%	8,02%	62,50%	3,54%	66,67%	1,42%	50,00%	1,18%	27,27%	0,71%
0,5 pt			4	28,57%	4	28,57%	3	21,43%	2	14,29%								
			3,51%	0,94%	4,12%	0,94%	4,23%	0,71%	3,92%	0,47%								
1 pt			3 (-)	10,71%	3	10,71%	6	21,43%	8 (+++)	28,57%	5 (+++)	17,86%	1	3,57%	1	3,57%	1	3,57%
			2,63%	0,71%	3,09%	0,71%	8,45%	1,42%	15,69%	1,89%	20,83%	1,18%	11,11%	0,24%	10,00%	0,24%	9,09%	0,24%
1,5 pt			1	11,11%	1	11,11%			3 (++)	33,33%	1	11,11%			2 (+++)	22,22%	1	11,11%
			0,88%	0,24%	1,03%	0,24%			5,88%	0,71%	4,17%	0,24%			20,00%	0,47%	9,09%	0,24%
2 pts					2	12,50%	4	25,00%	4 (+)	25,00%	1	6,25%	1	6,25%	1	6,25%	1	6,25%
					2,06%	0,47%	5,63%	0,94%	7,84%	0,94%	4,17%	0,24%	11,11%	0,24%	10,00%	0,24%	9,09%	0,24%
2,5 pts											1 (++)	33,33%	1 (+++)	33,33%			1	33,33%
											4,17%	0,24%	11,11%	0,24%			9,09%	0,24%
3 pts							2	10,53%			1	5,26%			1	5,26%	4	21,05%
							2,82%	0,47%			4,17%	0,24%			10,00%	0,24%	36,36%	0,94%
Total	8	1,89%	114	26,89%	97	22,88%	71	16,75%	51	12,03%	24	5,66%	9	2,12%	10	2,36%	11	2,59%

Les PE1 (2004-2005) ayant vécu une expérience éducative dans l'exercice d'une fonction d'enseignement présentent un taux d'admission sensiblement inférieur à ceux n'ayant pas du tout cette expérience (44,41 %, soit 0 point). Ce constat paradoxal s'explique (voir le tableau 15 ci-dessus) en partie par la proportion assez importante d'étudiants jeunes (les plus performants lors du concours) parmi les PE1 n'ayant pas exercé d'activité professionnelle d'enseignement.

### Conclusion 5

Bien que l'expérience éducative dans l'exercice d'une fonction d'enseignement constitue un terrain de préprofessionnalisation, elle ne serait pas pour autant un atout du strict point de vue de la réussite au concours.

### 2.5. Préprofessionnalisation à l'intérieur d'un cursus universitaire

Dans le barème 2005 des critères d'admission, un point est accordé pour une unité de valeur (UV) de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement ou la participation à un stage en école dans le cursus de formation.

Tableau n° 13 : **Taux d'admis**  
en fonction de la préprofessionnalisation effectuée lors des études

	0 pt		1 pt		Total
<b>Admis</b>	58	32,95%	118	67,05%	176
	40,56%	14,04%	43,70%	28,57%	42,62%
<b>Non admis</b>	85	35,86%	152	64,14%	237
	59,44%	20,58%	56,30%	36,80%	57,38%
<b>Total</b>	143	34,62%	270	65,38%	413

Le taux de réussite des PE1 ayant bénéficié d'une préprofessionnalisation (43,70 %) vers les métiers de l'enseignement à l'intérieur d'un cursus universitaire est globalement comparable (très légèrement supérieur) à celui des PE1 n'en ayant pas bénéficié (40,56 %).

## **Conclusion 6**

La préprofessionnalisation à l'intérieur d'un cursus universitaire ne donne pas, de manière significative, plus de chances de réussite au concours.

### **2.6. Préprofessionnalisation par des expériences pédagogiques ou éducatives complémentaires de l'école**

Dans le barème 2005 des critères d'admission :

- un demi-point est accordé pour des activités ponctuelles sur une année (21 jours minimum), dans la cadre d'organismes agréés (éducateur, moniteur ou directeur de colonie de vacances) ;
- un point si une année d'aide éducateur à temps plein ;
- deux points si plus ;
- le total est ici plafonné à trois points.

Tableau n°14 : **Taux d'admis /  
préprofessionnalisation par des expériences éducatives ou pédagogiques complémentaires de l'école**

	0 pt		0,5 pt		1 pt		1,5 pt		2 pts		2,5 pts		3 pts		Total
<b>Admis</b>	76	43,18%	36	20,45%	16	9,09%	17	9,66%	21 (++)	11,93%	2	1,14%	8	4,55%	176
	40,00%	18,45%	47,37%	8,74%	45,71%	3,88%	40,48%	4,13%	60,00%	5,10%	25,00%	0,49%	30,77%	1,94%	42,72%
<b>Non admis</b>	114	48,31%	40	16,95%	19	8,05%	25	10,59%	14 (-)	5,93%	6	2,54%	18	7,63%	236
	60,00%	27,67%	52,63%	9,71%	54,29%	4,61%	59,52%	6,07%	40,00%	3,40%	75,00%	1,46%	69,23%	4,37%	57,28%
<b>Total</b>	190	46,12%	76	18,45%	35	8,50%	42	10,19%	35	8,50%	8	1,94%	26	6,31%	412

Les données ci-dessus ne permettent pas de dégager de corrélation entre les deux variables.

Globalement, le pourcentage d'admis parmi les PEI ayant bénéficié d'une préprofessionnalisation par des expériences pédagogiques ou éducatives complémentaires de l'école (42,72 %) est comparable au taux d'admission au concours (43,1 %).

### Conclusion 7

La préprofessionnalisation par des expériences pédagogiques ou éducatives complémentaires de l'école ne donne pas, de manière significative, plus de chances de réussite au concours.

### 3. Autres critères corrélés à la réussite ou à l'échec au concours

#### 3.1 Une mention

Tableau n° 15 : Taux d'admis par rapport à la mention obtenue au baccalauréat

	Mention B ou TB		Pas de mention B ou TB		Total
<b>Admis</b>	21 (+++)	11,60%	160 (--)	88,40%	181
	70,00%	5,01%	41,13%	38,19%	43,20%
<b>Non admis</b>	9 (--)	3,78%	229 (+++)	96,22%	238
	30,00%	2,15%	58,87%	54,65%	56,80%
<b>Total</b>	30	7,16%	389	92,84%	419

Les PE1 titulaires ayant obtenu mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat présentent un taux de réussite (70 %) nettement supérieur au taux moyen de réussite (43,1 %). Cette corrélation est très significative au sens du Khi 2.

Les PE1 titulaires ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DEUG présentent un taux de réussite (76,47 %) nettement supérieur au taux moyen de réussite (43,1 %). Cette corrélation est très significative au sens du Khi 2.

On retrouve cette corrélation au niveau des titulaires du BTS (58,33 % de ceux l'ayant eu avec mention ont été lauréats du concours) mais de manière moins significative, tandis qu'au niveau des titulaires du DUT (diplôme universitaire de technologie) avec mention « bien » ou « très bien », seulement 39,9 % d'entre eux ont été reçus au CRPE.

De même, au niveau de la licence, 50 % des PE1 l'ayant obtenu avec mention ont été admis au CRPE. Cette donnée, calculée sur un effectif total de 12 PE1, ne peut être retenue comme significative.

Tableau n° 16 : Taux d'admis / la mention au DEUG

	Mention B ou TB		Pas mention B ou TB		Total
<b>Admis</b>	13 (+++)	8,33%	143 (---)	91,67%	156
	76,47%	3,55%	40,97%	39,07%	42,62%
<b>Non admis</b>	4 (---)	1,90%	206 (+++)	98,10%	210
	23,53%	1,09%	59,03%	56,28%	57,38%
<b>Total</b>	17	4,64%	349	95,36%	366

Le taux de réussite est plus élevé chez les titulaires d'une maîtrise avec mention B ou TB : 57,14 %.

## 4. Informations complémentaires

### 4.1. Hommes ou femmes

Tableau n° 17 : Taux d'admis par sexe du candidat

	Homme		Femme		Total
<b>Admis</b>	25	13,81%	156	86,19%	181
	37,31%	5,95%	44,19%	37,14%	43,10%
<b>Non admis</b>	42	17,57%	197	82,43%	239
	62,69%	10,00%	55,81%	46,90%	56,90%
<b>Total</b>	67	15,95%	353	84,05%	420

Le taux de réussite des femmes (44,19 %) est sensiblement supérieur à celui des hommes (37,31 %), mais il n'y a pas de corrélation significative au sens du Khi 2.

Tableau n° 18 : Taux d'admis selon la situation familiale

	Célibataire		Marié(e), PACS ou concubinage		Total
<b>Admis</b>	153	84,53%	28	15,47%	181
	41,80%	36,43%	51,85%	6,67%	43,10%
<b>Non admis</b>	213	89,12%	26	10,88%	239
	58,20%	50,71%	48,15%	6,19%	56,90%
<b>Total</b>	366	87,14%	54	12,86%	420

Les candidats mariés, pacsés ou en concubinage ont mieux réussi (51,85 %) que les célibataires (41,80 %), mais il n'y a pas de corrélation significative au sens du Khi2.



## 4.2. La section du baccalauréat

Tableau n° 19 : Taux d'admis selon la section du baccalauréat

	(L) Littéraire		(S) Scientifique		(ES) Economique et social		(STI) Sciences et technologies		(STL) Sciences et technologies		(SMS) Sciences médicosociales		(H) Hôtellerie		BAC PRO	Total	
Admis	42 (-)	23,33%	86 (++)	47,78%	44	24,44%	3	1,67%			2	1,11%	1	0,56%	2	1,11%	180
	36,52%	10,05%	50,00%	20,57%	38,60%	10,53%	75,00%	0,72%			40,00%	0,48%	100,00%	0,24%	40,00%	0,48%	43,06%
Non admis	73 (+)	30,67%	86 (-)	36,13%	70	29,41%	1	0,42%	2	0,84%	3	1,26%			3	1,26%	238
	63,48%	17,46%	50,00%	20,57%	61,40%	16,75%	25,00%	0,24%	100,00%	0,48%	60,00%	0,72%			60,00%	0,72%	56,94%
Total	115	27,51%	172	41,15%	114	27,27%	4	0,96%	2	0,48%	5	1,20%	1	0,24%	5	1,20%	418

En 2004-2005, les candidats titulaires d'un bac S ont obtenu un taux un de réussite significativement supérieur (50 %) à celui des PE1 titulaires d'un bac L (36,52 %).

## **5. Conclusion générale**

Cette analyse statistique montre que les critères de sélection ne répondent qu'en partie aux objectifs pour lesquels ils ont été retenus par l'IUFM de Poitou-Charentes.

En effet, les notes aux tests d'admission en PE1 sont corrélées de manière significative aux résultats du CRPE. 90 % des PE1 ayant échoué à ce concours ont obtenu une note globale aux tests inférieure à 12. Mais, parmi les six critères actuels de sélection des dossiers, un seul se trouve corrélé à la réussite au concours : la rapidité d'obtention du diplôme. Ce résultat remet en question l'intérêt de sélectionner les candidats à partir de données relatives à leur parcours préprofessionnel.

L'étude souligne par ailleurs que quatre autres critères, actuellement négligés à l'IUFM de Poitou-Charentes, pourraient être pris en considération car ils présentent une forte corrélation par rapport à la réussite au CRPE :

- le fait d'être âgé de 20, 21 ou 22 ans au moment des tests de sélection ;
- la mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat ;
- la mention « bien » ou « très bien » au DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ;
- le fait d'être titulaire d'un bac S

Au demeurant, si les tests constituent un moyen de sélection très pertinent, notamment lorsqu'ils sont d'un niveau de difficulté ni trop élevé ni trop faible, ils ne garantissent pas pour autant que les lauréats du concours soient des enseignants compétents.

Cette analyse montre que la réflexion au sein des IUFM sur la politique de recrutement des étudiants en PE1 soulève un dilemme particulièrement délicat. Comment élaborer des modalités de recrutement qui permettent, avec un coût raisonnable, de sélectionner parmi les nombreux candidats, des personnes qui présentent à la fois un bon potentiel de réussite au CRPE et de réelles motivations et aptitudes à acquérir des compétences didactiques et pédagogiques ?

## Annexes

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES  
**de l'Académie de POITIERS**  
**Admission en première année de préparation au professorat des écoles**  
**- Session 2004 -**

### CRITERES D'ADMISSION

NOM/PRENOM : .....

<b>DOSSIER</b> sur 18		<b>BAREME</b>
<b>1 – <i>Cursus</i></b>		
1-1 – Diplômes	...../2	2 si licence                    1 si équivalence
1-2 - Rapidité d'obtention des diplômes	...../6	6 points si licence en 3 ans ou diplôme équivalent obtenu sans retard ♦ 2 points de moins par année de redoublement dans la même discipline ♦ 1 point de moins par année de retard en cas de changement d'orientation après échec
1-3 - Activités professionnelles en cours d'études (du baccalauréat à la licence)	...../3	1 point par année universitaire (1/10 au 30/09), plafonné à 3 points (Nécessité d'avoir effectué 200 heures au moins dans l'année)
<b>2 – <i>Expérience éducative</i></b>		
2-1 - A l'intérieur d'un cursus de formation	...../1	0 ou 1 point (UV de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement - ou stage en école dans le cursus de formation)
2-2 - Dans l'exercice d'un métier d'enseignement	...../3	1 point/an pour métier d'enseignement (ex : MA, suppléant...) 0,5 point/an pour MI-SE... Plafonné à 3 points
2-3 - Activités éducatives complémentaires de l'école	...../3	Pour activités dans le cadre d'organismes agréés (éducateur, moniteur ou directeur de colonie de vacances) : 0,5 point pour des activités ponctuelles sur une année (21 jours minimum) 1 point si une année d'éducateur à plein temps 2 points si plus Plafonné à 3 points

Les points correspondants ne pourront être pris en compte que s'ils sont justifiés par un document remis en même temps que le dossier.

SITUATION A LA DATE D'INSCRIPTION (1)(2)						
<input type="checkbox"/> Etudiant(e) Diplôme préparé : ..... Discipline : ..... Université : ..... Académie : .....	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire stagiaire, titulaire et agent non titulaire de l'Etat. <input type="checkbox"/> Dans l'Education Nationale ..... <input type="checkbox"/> Dans une autre administration ( Précisez ) .....	<input type="checkbox"/> Fonctionnaire stagiaire, titulaire et agent non titulaire des collectivités territoriales (y compris des fonctionnaires T.O.M.)  <input type="checkbox"/> Fonctionnaire stagiaire, titulaire et agent non titulaire du secteur hospitalier	<input type="checkbox"/> Secteur privé  <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi  <input type="checkbox"/> Sans profession			
DIPLÔMES POSSEDES AU MOMENT DU DEPÔT DE DOSSIER (1)						
Titres	Discipline ou série	Année	Lieu d'obtention	Académie	Session (Juin ou sept.)	Mention
<input type="checkbox"/> Baccalauréat						
<input type="checkbox"/> Titre équivalent						
<input type="checkbox"/> DEUG						
<input type="checkbox"/> BTS						
<input type="checkbox"/> DUT						
<input type="checkbox"/> Titres ou diplômes équivalents (1er cycle)						
<input type="checkbox"/> LICENCE						
<input type="checkbox"/> Titres ou diplômes équivalents à la licence						
<input type="checkbox"/> MAITRISE						
<input type="checkbox"/> Autres diplômes (2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> cycle)						
Cas de dispense possible en qualité de : <input type="checkbox"/> Mère de 3 enfants <input type="checkbox"/> Sportif de haut niveau						
Remplissez-vous la condition prévue à l'article 17 de la loi du 30 octobre 1986 stipulant que "dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque" ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						

(1) Mettre une croix dans la case correspondante

(2) Candidats sous les drapeaux : indiquer la situation avant le départ

### III. ACTIVITE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE (1)

Avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2005 avez-vous été :		Années	Lieu d'exercice
Aide-éducateur ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Assistant d'éducation ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Maître auxiliaire ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	.....	.....
Maître d'internat ou surveillant d'externat ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	.....	.....
Salarié du secteur privé ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	.....	.....

### IV. PREPROFESSIONNALISATION AUX METIERS DE L'ENSEIGNEMENT (1)

**Dans votre cursus universitaire, avez-vous :**

-suiwi des modules de préprofessionnalisation                       OUI                       NON                      Durée en heures : .....

-effectué un stage en établissement (sensibilisation                       OUI                       NON                      Durée en jours : .....

ou observation)

Hors cursus universitaire, avez-vous une **expérience pédagogique ou éducative** ?                       OUI                       NON  
(tutorat, animation culturelle, artistique ou sportive etc...)

***Très important : Ces éléments ne seront pris en compte pour l'admission que dans la mesure où les pièces justificatives auront été jointes à ce dossier.***

### V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous déjà suivi une 1<sup>ère</sup> année d'I.U.F.M. ?     OUI                       NON

Si OUI, en quelle année ?                      En quelle discipline ?  
.....

Si vous êtes candidat(e) à l'admission à l'I.U.F.M. Poitou-Charentes pour y préparer plusieurs concours, indiquez vos différentes candidatures par ordre de priorité :

1.	
2.	
3.	
Si vous êtes candidat(e) à l'admission dans d'autres I.U.F.M., mentionnez vos demandes.(Quel I.U.F.M. ? Quelle discipline ?)	
1.	
2.	
3.	

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.